

Dispositifs médicaux implantables actifs

publié le 2 mars 2017 (modifié le 18 octobre 2017)



Les dispositifs médicaux peuvent être exposés à des sources de radiofréquences. On peut distinguer deux types d'environnement :

- les établissements de santé, dans lesquels sont présents de nombreux dispositifs médicaux : échographes, scanner, couveuses, respirateurs artificiels...
- et l'environnement hors hospitalier pour les patients porteurs d'un dispositif médical implanté : stimulateur cardiaque, pompe à insuline, stimulateurs cérébraux...où les sources radiofréquences sont multiples (téléphones portables, Wifi, portiques anti-vol...).

L'Anses a rendu public en juin 2016 l'expertise portant sur la « Compatibilité électromagnétique des dispositifs médicaux exposés à des radiofréquences ».

[https://www.anses.fr/fr/content/perturbation-des-dispositifs-m%C3%A9dicaux-par-les-radiofr%C3%A9quences-des-pratiques-%C3%A0-adapter-%C3%A0](https://www.anses.fr/fr/content/perturbation-des-dispositifs-medicaux-par-les-radiofr%C3%A9quences-des-pratiques-%C3%A0-adapter-%C3%A0)

L'Agence recommande aux porteurs de dispositifs médicaux implantés actifs (implants cardiaques, stimulateurs cardiaques, etc.) de veiller à éloigner les sources d'exposition les plus fortes (téléphones mobiles) de leur dispositif. Ainsi, les recommandations figurant dans les livrets d'informations ou des notices d'utilisation doivent être appliquées, notamment concernant les distances à respecter en cas d'utilisation de téléphone mobile (ne pas mettre le téléphone dans une poche à proximité d'un implant, téléphoner avec l'oreille opposée etc.) ou le passage sous des portiques de sécurité (antivol, aéroports).

L'agence rappelle en effet que le téléphone mobile est la source d'exposition aux radiofréquences potentiellement la plus élevée, en intensité, parmi toutes les sources radioélectriques auxquelles la population est quotidiennement exposée.

Par ailleurs afin de limiter les perturbations de ces dispositifs médicaux implantables actifs, il est recommandé de maintenir une distance minimale de 15 cm entre ces implants et tout aimant, notamment ceux qui équipent les hauts parleurs, les écouteurs de téléphone ou d'appareil musicaux. En pratique, cela revient à ne pas laisser pendre des écouteurs sur la poitrine pour ce qui concerne les porteurs d'implants cardiaques.

Des interférences entre les lecteurs de musique numérique et la communication par télémetrie de certains implants ont été observées. Même si elles n'affectent pas le fonctionnement propre de l'implant, il est recommandé de maintenir une distance de 15 cm entre les boîtiers de ces appareils et les implants.

